



## HABITAT

### Prévenir les risques inondations : Le Grand Narbonne vous accompagne et vous conseille pour équiper votre habitation et garantir votre sécurité.

Suite aux inondations de 1999 qui ont profondément touché notre territoire, des Plans de Prévention des Risques Inondations (les PPRI) ont été mis en place. Aujourd'hui, 23 communes du Grand Narbonne sont concernées.

Ces Plans de Prévention des Risques Inondations imposent aux propriétaires des mesures obligatoires de réalisation de travaux de sécurisation de leur logement. A défaut de mise en œuvre de ces mesures, les propriétaires s'exposent à des sanctions pénales et financières, ainsi qu'à une lourde augmentation des franchises par leurs assurances.

#### Le Grand Narbonne vous accompagne ...

Pendant deux ans, dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général de rénovation de l'habitat, Le Grand Narbonne accompagne les propriétaires afin de les aider à rendre leur logement moins vulnérable aux risques inondation.

Ils pourront bénéficier **d'un accompagnement global personnalisé et gratuit** par l'intermédiaire du Bureau d'études Aude Habitat.

**C'est Alain MAILHAC**, chargé d'opération à **Aude Habitat**, qui sera l'interlocuteur privilégié de cette action.

#### Sa mission en trois points :

- **La réalisation d'un diagnostic gratuit** afin de préciser l'état de vulnérabilité du logement
- **La préconisation de travaux** tels que la création d'un espace refuge, d'une fenêtre de toit, la séparation du réseau électrique entre les parties inondables et celles hors d'eau, de l'installation de batardeaux, du balisage de piscine...
- **L'aide à évaluation avec le propriétaire des aides financières** auxquelles il peut prétendre et l'accompagnement au montage administratif des dossiers de demande de subvention. En effet, des aides financières issues du Fonds Barnier mais aussi de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat sont possibles.

#### Mise en place des permanences d'information dédiée à « la mise en sécurité des logements face au risque d'inondation »

- Tous les jeudis matin de 9h à 12h, sans rendez-vous : à la Maison de l'Habitat, 7 rue Armand Gauthier.
- Des permanences « de proximité » également sans rendez-vous sont mises en place dans les villages du Grand Narbonne :
  - Le 1<sup>er</sup> mercredi matin de chaque mois de 9h à 12h en Mairie de Raissac d'Aude
  - Le 2<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois de 9h à 12h en Mairie de Ginestas
  - Le 3<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois de 9h à 12h en Mairie de Cuxac d'Aude
  - Le 4<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois de 9h à 12h en Mairie de Sigean

**La prochaine permanence se tiendra à Sigean, le mercredi 25 avril.**

Pour toute information, Maison de l'Habitat : lundi, mardi et vendredi de 10h à 12h, et le jeudi de 14h à 16h  
téléphone : 04.68.65.44.02

#### Contact presse :

Service communication du Grand Narbonne : 04 68 58 17 42